



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 12 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
08/04/2022	08/04/2022	19	10	14	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mr PONTIER Michel
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X	X	
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard		X	Mr ANGOSTO Richard
Mr URUTY Eric	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard	X		
Secrétaire de séance	Mr URUTY Eric		

Délibération n°2022-04-12-08

Résultat du vote	18 pour
-------------------------	----------------

En application de l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10/11/21 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire la possibilité pour un membre de disposer de 2 pouvoirs est en vigueur jusqu'au.

Objet : Budget primitif 2022 - budget principal

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses ;

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	825 336,88 €
Recettes d'investissement	825 336,88 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	1 460 539,62 €
Recettes de fonctionnement	1 460 539,62 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget principal 2022 décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Mr le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,
A. GLADE

